



CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ET CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE KAIROS.FR

Dernière mise à jour : **[01/01/2010]**

PREAMBULE

Les sites internet www.kairos.fr et www.k-solutions.fr appartiennent et sont exploités par la société KAIROS SAS, 87 rue Réaumur – 75002 PARIS, SAS au capital de 76224,51 Euros, RCS PARIS B 415389246 (ci-après « KAIROS »).

KAIROS précise que ses prestations sont exclusivement réservées aux personnes morales ou physiques contractant pour leur compte propre et dans le cadre de leur activité professionnelle, et qui acceptent de remplir les champs obligatoires présentés au moment de l'enregistrement (ci-après le « Client »). Toute cession par le Client à un tiers des informations acquises auprès de KAIROS sans son accord préalable est strictement interdite et fera l'objet de poursuites. Ses ventes sont également réservées aux personnes disposant d'une adresse physique de résidence ou un siège social dans un pays de la communauté européenne, et d'une boîte aux lettres électronique régulièrement consultée.

Les présentes conditions générales de vente et les conditions particulières de vente propres à chacun des Articles proposés sur le site régissent seules les relations entre la société KAIROS et ses Clients, à l'exclusion de toute autre condition.

Les informations relatives aux événements juridiques et légaux des entreprises, délivrées au Client par KAIROS via le site kairos.fr ou k-solutions.fr, émanent principalement des journaux d'annonces légales. Ces journaux sont seuls habilités par les préfetures à publier les avis juridiques et légaux conformément à la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955.

Il est expressément précisé que la société KAIROS et son site internet kairos.fr n'ont pas le statut de publicateur légal et n'agissent pas dans le cadre d'une mission de service public.

Les prestations délivrées via le site internet kairos.fr sont distinctes et complémentaires des services officiels, tels que ceux rendus par une administration publique ou tout organisme agissant en délégation d'un service de l'Etat ou des collectivités (chambre consulaire, officier ministériel, etc.). Les prestations de KAIROS consistent à centraliser et rationaliser l'accès à l'information légale, qui ne peut être délivrée que par un journal d'annonces légales.

Les événements juridiques et légaux dont l'origine n'est pas celle sus mentionnée proviennent de la société CREDITSAFE FRANCE, dûment autorisée à les diffuser.

Les bases de données de KAIROS, de ses fournisseurs d'informations et des partenaires sont protégées par le code de la propriété intellectuelle, et plus particulièrement par le droit d'auteur (Art. L.112-3 du Code de la propriété intellectuelle) et le droit *sui generis* du producteur de bases de données (Art. L.341-1 du même code). Toute atteinte portée à ces bases de données entraînera des poursuites.

1. DEFINITIONS

Chaque terme ou expression mentionné ci-après aura, dans les présentes, la signification suivante :

1.1 Produits et services

« **Article(s)** » : désigne

a) les fichiers commercialisés par KAIROS sur son Site à partir de ses bases de données. Les bases de données interrogeables (ou « Univers ») à partir du Site sont :

- « **JALCréa** » : contient les créations d'entreprises publiées par les journaux d'annonces légales (« JAL »). La base JALCréa s'enrichit quotidiennement des saisies réalisées la veille par KAIROS ;
- « **K2** » : nom donné au répertoire des entités économiques françaises commercialisé par KAIROS. Cette base de 7,5 millions d'enregistrements bénéficie d'une mise à jour quotidienne.
- « **JALEven** » : contient les événements juridiques et légaux relatifs aux modifications statutaires et structurelles des entreprises publiés par les JAL ou par tout organisme habilité avec lequel KAIROS a souscrit une licence de rediffusion.
- « **Adresses Market** » : regroupe les fichiers d'adresses électroniques commercialisées par la société HISTOIRE D'ADRESSES.

b) les Packs (ou forfaits prépayés) tels que définis à l'article 1.2 ci-après.

« **Base de données** » : désigne l'ensemble structuré de données composées des Informations relatives aux caractéristiques et aux événements se rapportant aux personnes morales immatriculées par l'administration française, constituées en base de données par KAIROS pour permettre la consultation informatisée, le comptage et la délivrance des Fichiers correspondants.

« **Informations** » : désigne les éléments signalétiques d'une personne morale et par extension tous les événements de nature légale ou judiciaire modifiant l'un quelconque de ces éléments, ainsi que les données relatives aux sources ayant publié ces événements. La réunion de ces Informations constitue un Enregistrement, ou un groupe d'Enregistrements, lequel est alors appelé Fichier.

« **Fichier** » : désigne un ensemble d'enregistrements structurés par champs, comportant les Informations.

« **Enregistrement** » : désigne l'ensemble des Informations relatives à une personne morale.

« **Enrichissement d'identifiants uniques** » : désigne une prestation dont l'objet est d'attribuer un identifiant unique, du type numéro SIREN ©, RCS ou RM par exemple, à toute personne morale inscrite dans un Fichier remis à KAIROS. Cette opération de rapprochement est réalisée selon un protocole spécifique ⁽¹⁾ nécessitant la présence impérative de la raison sociale et de l'adresse complète (numéro de la voie, type de voie, nom de la voie, adresse complémentaire, code postal, ville), éventuellement complétées par d'autres informations pertinentes (sigle ou enseigne, forme juridique, identité du dirigeant, etc.). Selon la qualité et la récence du fichier mis en rapprochement, le résultat peut varier de façon sensible.

(1) La fonction de l'outil est de rapprocher automatiquement des signalétiques d'entreprises, représentées par des fiches constituées d'un ensemble de dénominations (raison sociale, enseigne, nom du dirigeant, etc.), d'une adresse et éventuellement d'un identifiant existant. Deux signalétiques distinctes étant susceptibles de désigner une seule et même entité sous des formes différentes, la fonction de l'outil est de rapprocher automatiquement celles qui désignent effectivement une même entité en leur attribuant un identifiant unique. Ce rapprochement est effectué par l'outil sur la base d'un ensemble d'heuristiques permettant d'estimer, pour chaque couple d'enregistrements, la probabilité selon laquelle ils désignent une seule et même entité. Le positionnement manuel d'un seuil donné permet de n'apparier que les enregistrements dont la probabilité de rapprochement est considérée comme suffisamment fiable.

« **Prestation(s)** » désigne tous les services fournis par kairos.fr ou k-solutions.fr, et qui ne sont pas considérés comme des Articles. Il s'agit entre autres de l'hébergement de fichiers extérieurs, de l'enrichissement d'identifiants uniques, de l'envoi d'alertes, du positionnement cartographique d'entités économiques par géolocalisation...etc.

« **Requête** » : désigne chaque traitement élémentaire effectué par le Client sur le Site et portant sur tout ou partie de la Base de données pour sélectionner des enregistrements satisfaisant à certains critères d'appartenance.

« **Veille** » (ou « **Livraison planifiée** ») : désigne une Prestation effectuée par kairos.fr ou k-solutions.fr à la demande et pour le compte du Client, dont l'objet est de lui envoyer des Informations relatives à la survenance d'événements au fur et mesure de leur intégration dans la Base de données, et cela à partir d'une ou plusieurs Requêtes dont les caractéristiques ont été définies par le Client. Cette Prestation relève du principe de l'abonnement tel que défini par les lois et réglementations en vigueur.

« **Veille sur Fichier hébergé** » : le Client héberge chez kairos.fr ou k-solutions.fr un Fichier contenant une liste d'identifiants RCS ou SIRET © et paramètre ses modalités d'alertes. Les alertes correspondent aux envois d'Informations chez le Client par kairos.fr ou k-solutions.fr dès lors qu'un événement concernant l'un des identifiants de sa liste a été intégré dans la base de données.

« **Veille sur périmètre** » : le Client détermine une combinaison de critères parmi les occurrences disponibles sur le Site et paramètre ses modalités d'alertes (voir définition de ce terme ci-dessus). La durée de la Veille est définie par le Client. Cette Prestation est facturée forfaitairement chaque mois pendant la période considérée, quelque soit le volume d'Enregistrements livrés. Ces derniers seront facturés séparément.

Tout mois commencé est dû. Toute Prestation de veille dans le cadre d'une Livraison planifiée ne sera accomplie que si le Compte du Client dispose d'un crédit suffisant ; ce crédit comprendra le montant résultant du comptage d'Enregistrements livrable en théorie sur la période considérée et les frais forfaitaires prévus pour ladite Prestation.

« **Site** » : désigne le site internet de KAIROS, consultable à l'adresse <http://www.kairos.fr> ou directement sur <http://www.k-solutions.fr>.

1.2 Dispositions juridiques, commerciales et financières

« **Administrateur** » : désigne une personne physique, représentant légal du Client, ayant connaissance des identifications nécessaires pour accéder aux fonctions du service en ligne pour lesquels le Client a contracté avec KAIROS, et pouvant également modifier les données relatives à son compte. Par définition, une seule personne dispose du statut Administrateur pour le compte d'un Client. Tous les autres utilisateurs (« Utilisateur(s) ») du Site rattachés au Client détiennent des droits d'accès, de modification ou d'achat dont l'étendue des droits a été définie par l'Administrateur.

« **Bon de commande** » : désigne la commande de mise à disposition du ou des Fichiers auprès du Client, définissant les Conditions Particulières liant les Parties et soumises aux Conditions Générales de Vente.

« **Cession à usage multiple** » : désigne les informations livrées à un Client pour son propre compte moyennant le droit de les utiliser à plusieurs reprises. En aucun cas, hormis l'accord préalable et express de KAIROS, le Client n'est autorisé à céder à un tiers, de façon onéreuse ou gracieuse, tout ou partie des Fichiers livrés par KAIROS.

« **Conditions générales de vente** » : désigne les présentes dispositions contractuelles ayant vocation à régir les conditions de commercialisation des Articles et des prestations et à s'appliquer dans les relations entre KAIROS et ses Clients.

« **Conditions particulières** » : Les Conditions particulières sont constituées par :

- Les caractéristiques des Articles et / ou Prestations commandées (quantité, désignation et nature, prix unitaire ou au mille).
- Les modalités d'exécution de la commande et de mise à disposition des Articles et / ou Prestations (date de la commande, adresse(s) de livraison, date(s) de livraison, format du ou des Fichiers défini par le Client).
- Le montant de la commande, exprimé en euros, détaillant les frais annexes éventuels et les taxes rattachées à chaque poste budgétaire.
- L'identité et l'adresse du Client.

« **Contrat spécifique** » : désigne les dispositions contractuelles ayant vocation à régir les conditions de fonctionnement d'un Acompte (voir ci-dessous).

« **Acompte** » (ou « **K-Compte** ») : désigne la réserve financière constituée par le Client aux fins de prépaiement des Prestations et/ou des Articles. Le montant de ce prépaiement est défini par un contrat spécifique (voir ci-dessus).

Le montant d'un Acompte est systématiquement traduit en *unité d'achat*, celle-ci valant 0,1 euro hors taxes (HT), soit 0,1196 euros toutes taxes comprises (TTC).

Chaque livraison d'Articles ou réalisation de Prestation débite immédiatement l'Acompte du volume *d'unités d'achat* indiqué dans le Bon de commande.

« **Packs** » : désigne un forfait prépayé donnant droit à consommer un volume défini *d'unités d'achat*.

Un Pack n'est utilisable que dans l'univers (ou base de données) où il a été souscrit. Si un Client a acheté plusieurs Packs dans des univers différents, ils ne peuvent pas faire l'objet de transfert de leurs *unités d'achat* entre eux.

Une unité d'achat vaut systématiquement 0,1 euro hors taxes (HT), soit 0,1196 euros toutes taxes comprises (TTC).

Chaque livraison d'Articles ou réalisation de Prestation débite immédiatement le Pack du volume *d'unités d'achat* indiqué dans le Bon de commande.

Il appartient au Client de gérer son forfait prépayé afin que le solde *d'unités d'achat* restant à consommer ne soit pas inférieur à la valeur la plus basse d'un Article livrable. A titre d'exemple, un fichier contenant un seul enregistrement dans l'univers K2 représente 3 (trois) *unités d'achat* correspondant à un montant hors taxes de 0,30 euro à la date de rédaction des présentes.

Pour solder un Pack, le Client pourra demander à vider son compte et, le cas échéant, finaliser le paiement de sa commande au moyen de sa carte bancaire.

En dehors des dispositions prévues à l'article 13, les forfaits prépayés (Packs) ne sont pas remboursables, même partiellement.

« **Unité d'achat** » : désigne la contre valeur assignée par KAIROS à la devise Euro. Une unité d'achat vaut systématiquement 0,1 euro hors taxes (HT), soit 0,1196 euros toutes taxes comprises (TTC).

Par convention, les centimes d'euros seront limités à deux chiffres après la virgule. Cette conversion sera calculée selon la règle de l'arrondi le plus proche, à savoir que si le troisième chiffre après la virgule est égal ou supérieur à 5, le second chiffre après la virgule sera augmenté de un.

2. ACCEPTATION DES CONDITIONS

Toute confirmation d'une commande saisie sur le Site matérialise de la part du Client l'acceptation des présentes Conditions Générales de vente et l'acceptation des Conditions particulières de sa commande (Articles commandés tels que présentés sur le Site dans la limite éventuelle des quantités mentionnées).

A ce titre aucune commande ne peut être envoyée sans que le Client n'ait préalablement et expressément indiqué, en cochant la case prévue à cet effet, qu'il a pris connaissance et qu'il accepte les présentes Conditions Générales et particulières de vente.

Il est enfin précisé que le Client dispose, avant cette confirmation, de la faculté de corriger ses déclarations ou de modifier ses choix. Ce mécanisme est accessible à chacune des étapes du processus de saisie de sa commande, jusqu'à l'étape finale de confirmation qui propose d'annuler la commande pour revenir à l'écran de comptage (bouton « Annuler »).

Chaque Article proposé sur le Site fait l'objet d'une présentation sommaire indiquant sa dénomination, et sa quantité disponible après détermination des critères de sélection ou d'exclusion et son prix.

Les offres proposées sur le Site ne sont valables que dans la limite des stocks disponibles à la date choisie par le Client pour la livraison. Toute confirmation de commande qui serait exécutée le lendemain d'un comptage est susceptible de voir son volume d'Articles modifié, en plus ou en moins, après relance du comptage sur nos Bases de données remises à jour dans l'intervalle. Dans ce cas, il est expressément convenu que le paiement sera calculé sur la quantité réellement livrée, et non sur le volume inscrit sur le Bon de commande. Si la quantité livrée est inférieure à celle commandée, la carte de crédit du Client sera créditée du coût des Articles non livrés. Dans le cas contraire, le Client pourra renouveler son paiement pour le faire correspondre au montant exact attendu, ou choisir de ne recevoir que le nombre d'Articles correspondant au montant pour lequel il a été débité (extraction aléatoire).

3. IDENTIFIANT ET MOT DE PASSE

Lors de la première consultation du Site, un identifiant (« login ») et un mot de passe sont choisis et saisis par le Client. Un contrôle d'unicité de l'identifiant est alors effectué par le système. L'identifiant et le mot de passe valent preuve de l'identité du Client et l'engagent sur toute commande passée par leur intermédiaire. Ils ont valeur de la signature électronique au sens de la loi du 13 Mars 2000. Le Client reconnaît que les données du système de KAIROS font foi quant aux commandes passées via l'identifiant et le mot de passe choisis par le Client, conformément à l'article 5.

Le Client est l'unique responsable de son login et de son mot de passe. Il supportera seul les conséquences qui pourraient résulter de toute utilisation par des tiers qui auraient eu connaissance de ceux-ci, à moins qu'il ne démontre que la connaissance de son identifiant et de son mot de passe résulte d'une faute de Kairos.fr ou k-solutions.fr.

En cas d'oubli de son mot de passe ou de son identifiant ou en cas de crainte qu'un tiers ait pu en avoir connaissance, le Client dispose sur le Site d'une fonction lui permettant de retrouver son identifiant et de choisir un nouveau mot de passe.

KAIROS respecte la loi du 6 janvier 1978, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, notamment sur la collecte de données personnelles telle que stipulée à l'article 12.

4. ENREGISTREMENT ET ENVOI DE LA COMMANDE

KAIROS confirme au Client la réception et l'enregistrement de sa commande. Cette confirmation est communiquée au Client par courrier électronique récapitulant les Articles commandés, leur quantité, le type d'acquisition (usage unique ou multiple), les modalités de livraison, la date d'enregistrement de la commande, le montant total de la commande, le moyen de paiement choisi et le numéro de commande. Tous les prix mentionnés sur ce document excluent la TVA.

KAIROS se réserve la possibilité de ne pas accepter une commande, pour un motif légitime, tenant par exemple à un problème prévisible concernant la livraison à effectuer, à une utilisation des Articles incompatible avec nos conditions commerciales (revente) ou à l'anormalité de la commande. Sera notamment considérée comme anormale toute nouvelle commande d'un Client avec lequel existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure ou encore toute commande mentionnant une adresse

de livraison qui s'avérerait incohérente ou inadaptée (erreur manifeste de l'adresse de livraison, adresse extérieure à la communauté européenne...).

Dans l'hypothèse où une commande n'est pas acceptée ou si les conditions de formation du contrat sont changées (mode de paiement...), KAIROS en informe le Client par tout moyen à sa disposition.

La formation du contrat est conventionnellement fixée au moment de la validation par le Client de sa commande conformément à la procédure décrite à l'article 2. Le transfert des risques sur le Client intervient au moment du transfert des Articles au Client par dépôt de ceux-ci dans la « boîte FTP » dudit Client. Les informations énoncées par le Client, lors de la prise de commande, engagent celui-ci : en cas d'erreur du Client dans le libellé de ses coordonnées ou de celles de l'adresse de livraison, notamment son nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, adresse électronique ou numéro de carte bancaire ou de paiement, ayant pour conséquence la perte ou l'inaccessibilité des Articles, le Client est seul responsable et reste tenu du paiement intégral de ces Articles.

5. PREUVE DE LA COMMANDE

Les systèmes d'enregistrement automatique du Site sont considérés comme valant preuve de la nature, du contenu et de la date de la commande du Client et de la nature, du contenu et de la date de tout courrier électronique échangé entre KAIROS et le Client. Les informations relatives à toute opération effectuée à partir de l'identifiant du Client seront stockées et archivées par KAIROS et serviront de preuve en cas de litige avec le Client conformément à la loi du 13 mars 2000 sur la signature et la preuve électronique. Elles auront force probante en cas de différend entre les parties et seront conservées par KAIROS pendant la durée nécessaire à la preuve des actes de commerce.

Dans tous les cas, la fourniture en ligne d'un numéro de carte bancaire ou de carte de paiement ou le choix d'un règlement par chèque ou par virement à la commande et l'envoi de la commande vaudront preuve de l'intégralité de ladite commande, signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur le Site, et entraîneront exigibilité du montant de la commande confirmée par KAIROS et déduction faite du montant des Articles éventuellement indisponibles, dès la formation du contrat, telle que conventionnellement par les présentes Conditions générales de vente.

Les éléments probant de traçabilité et de matérialisation de la commande sont en outre constitués par les journaux récapitulants les transactions effectuées à compter de la formation du contrat ; les Articles déposés dans la boîte « FTP » réservée au Client sont enregistrés tant au niveau de leur nature (nom, taille, date de création, format), que de leur durée de disponibilité (date et heure de mise à disposition, date et heure de retrait ou de suppression, coordonnées électroniques à l'origine du retrait ou de la suppression).

6. LIVRAISON DES ARTICLES

La livraison des Articles est effectuée par l'envoi d'un message électronique à l'adresse e-mail déclarée par le Client. Le contenu de ce message indique un lien vers la boîte « FTP » où sont mis à disposition les Articles commandés, ainsi que tout document participant à la transaction (comme la facture par exemple). En cliquant sur ce lien, le Client accède à la boîte « FTP » qui lui est réservée pour retirer ses Articles. Il lui suffit alors de télécharger le ou les Articles présents dans cette boîte pour en prendre possession.

L'accès à cette boîte et le fonctionnement de ce service sont sécurisés selon un protocole de cryptage SSL 128 bits.

Dans le cas d'une première commande, le délai de livraison sera au minimum de 24 heures, le temps que soit activée la boîte de dépôt destinée à recevoir les Articles commandés.

Chaque article déposé dans la boîte du Client restera disponible pendant un temps limité. Par défaut, le délai de présence est de 365 jours. Si au terme de ce délai l'article n'est pas retiré, KAIROS enverra un message électronique au Client pour l'informer que l'Article sera détruit si son retrait n'est pas effectué sous 48 heures.

Chaque Article déposé dans la boîte du Client est compressé. Il appartient au Client de s'équiper d'une solution logicielle de décompression des fichiers informatiques.

Dans l'hypothèse où le Client constate que le contenu de l'Article n'est pas conforme à sa commande, il lui appartient de contacter le Service Client dans les 3 jours, au-delà desquels l'Article est réputé accepté :

Par Courrier électronique : Client@kairos.fr

Par téléphone : du lundi au vendredi de 9H à 12H et de 14H à 17H au **01.44.88.08.40**.

De même, si le Client se trouve dans l'impossibilité de prendre possession des Articles dans le délai imparti, il lui appartient d'en informer le plus tôt possible KAIROS par tout moyen, préférentiellement par courriel (courrier électronique), ou par téléphone. Sauf renonciation expresse de KAIROS, les frais techniques éventuels de livraison et d'hébergement restent dans cette hypothèse à la charge du Client.

KAIROS sera déchargée de la livraison prévue dans tous les cas de force majeure habituellement reconnu par les tribunaux français. Les cas de force majeure comprennent notamment l'empêchement, la limitation ou le dérangement du fait d'incendie, explosion, défaillance des réseaux de transmission, effondrement des installations, épidémie, tremblement de terre, inondation, verglas, neige, panne d'électricité, guerre, embargo, loi, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, grève, boycott ou tout autre circonstance hors du contrôle raisonnable de KAIROS ou de nature à rendre exorbitante l'exécution de cette livraison.

KAIROS informe dans ce cas le Client par courrier électronique ou tout autre moyen de l'impossibilité de la livraison prévue et des pronostics de rétablissement du service. De même, le Client sera déchargé de la réception de la livraison prévue, sous réserve d'une notification la plus prompte possible à KAIROS, pour tout cas de force majeure habituellement reconnue par les tribunaux ou pour toute circonstance hors de son contrôle raisonnable ou de nature à rendre exorbitante la réception de cette livraison. Le Client ou KAIROS peuvent, dans une situation telle que visée aux deux alinéas précédents, se notifier par courriel (courrier électronique) l'annulation de la commande sans droit à indemnité de part et d'autre.

Par convention entre les parties, si le jour fixé pour la livraison des informations est un jour férié ou chômé, la livraison sera repoussée au premier jour ouvré suivant.

7. SERVICE D'HEBERGEMENT DE FICHIERS

L'hébergement d'un ou plusieurs Fichiers transmis par le Client en vue de l'attacher aux Bases de données de KAIROS est une opération exécutée sous la seule responsabilité du Client.

KAIROS n'est en aucun responsable des anomalies, incohérences et autres dysfonctionnements que le Client pourrait constater sur les résultats d'une opération de comptage ou de veille qui impliquerait son Fichier.

Le Client est aussi seul responsable de la mise à jour de ses données hébergées (ajout, modification et / ou suppression de ces données).

Le Client peut à tout moment, sans délai et sans frais, supprimer tout Fichier qu'il aurait hébergé dans les serveurs du Site.

La durée contractuelle d'un hébergement payant est de douze (12) mois. Le règlement de la prestation d'hébergement n'est pas lié à sa durée, mais à la taille du Fichier hébergé et aux processus d'intégration dans les serveurs de KAIROS et d'indexation aux bases de données exploitées par KAIROS, conformément aux tarifs applicables par KAIROS au moment de la commande du service.

Le coût facturé au Client restera donc intégralement acquis à KAIROS, même si le Fichier hébergé est prématurément ôté des serveurs par le Client, ou par KAIROS si un problème grave et persistant avec le Client justifiait cette décision, ou en cas de force majeure.

7.1 Gestion de l'hébergement

Le renouvellement de l'hébergement pour une période équivalente à la durée initiale est fixé par tacite reconduction, étant entendu que le Client dispose de faculté d'y renoncer à tout moment.

Toute demande expresse de non reconduction du service d'hébergement entraînera la destruction du ou des Fichiers concernés dans les 48 heures suivant la date d'échéance du contrat concerné et non reconduit.

Dans tous les cas, le Client reçoit de la part de KAIROS une notification par courriel 30 jours avant la date d'échéance, lui notifiant la reconduction automatique de son contrat à compter de cette échéance s'il ne s'y oppose pas. En l'absence de réponse de sa part, une seconde notification de même nature lui sera adressée 15 jours plus tard, puis un ultime rappel dans la dernière semaine si aucune réponse n'a été enregistrée dans l'intervalle.

Dans chacune de ces notifications, le Client est en mesure d'annuler le renouvellement tacite en documentant le formulaire prévu à cet effet.

7.2 Modalités pratiques

Les Fichiers placés en hébergement doivent contenir au minimum un identifiant unique pour chaque Enregistrement : le numéro SIREN © (aussi connu en tant que numéro « RCS ou RM ») ou SIRET ©.

Le Fichier mis en hébergement par le Client déclenche les opérations suivantes :

- Dénombrement des identifiants reconnus dans les bases d'entreprises actives administrées par KAIROS. Les identifiants sans écho ne sont pas signalés ;
- Obtention d'une synthèse du nombre d'entités impactées par des événements « JalEven » et leur nature.
- Obtention d'un descriptif des caractéristiques identitaires et structurelles des entités reconnues, dans le but, par exemple, de réaliser une étude de marché (profils et segments).
- Capacité à commander tout fichier qui inclurait ou exclurait les enregistrements hébergés.

7.3 Important : Nommage des Fichiers

Il appartient au Client d'intituler correctement ses Fichiers ; KAIROS n'effectuant aucun nommage.

Dans la mesure où le Client pourrait être amené à faire héberger plusieurs Fichiers par le service d'hébergement proposé par KAIROS sur son Site, chaque Fichier étant susceptible de permettre plusieurs requêtes, il est fortement conseillé au Client de procéder avec rigueur et précision pour leur attribuer un nom. Cette recommandation vaut aussi pour les noms des dossiers où ils seront classés et ceux des requêtes qui les utiliseront. KAIROS ne pourra être tenue responsable de tout échec ou de toute erreur dans les requêtes passées et les comptages effectués sur les Fichiers transmis par le Client, imputable au nommage des Fichiers en question.

7.4 Formules du service d'hébergement de Fichiers

Kairos.fr ou k-solutions.fr propose deux formules d'hébergement :

L'hébergement gratuit pendant 48 heures, moyennant le respect des conditions suivantes :

- Le Fichier hébergé doit contenir moins de 10.000 Enregistrements ;
- Le Fichier hébergé est détruit au bout de 48 heures (sauf en cas de souscription à un contrat spécifique d'hébergement payant dans ce délai) ;
- Le Client ne peut faire héberger gratuitement qu'un Fichier par 48 heures (hormis ceux pour lesquels il a souscrit un contrat spécifique d'hébergement payant).

L'hébergement payant, aux conditions suivantes :

- Les Fichiers supérieurs à 100.000 Enregistrements ne sont pas acceptés, sauf accord spécifique de KAIROS.
- Tout Fichier sous contrat spécifique d'hébergement remplacé par un autre Fichier bénéficie de la continuité du contrat spécifique en cours, à deux conditions :
 - o Il s'inscrit dans la même tranche de volume ;
 - o Il a été désigné par le Client comme le remplaçant d'un Fichier hébergé et ce dernier a été supprimé.

8. IDENTIFICATION DE PERSONNES MORALES

L'attribution d'un identifiant SIRET ©, RCS (Registre du commerce et des sociétés) ou RM (Registre des métiers) à des entités contenues dans un Fichier mis en rapprochement avec la base KAIROS est une opération réalisée sans garantie de résultat. KAIROS s'engage à mettre en œuvre tout son savoir-faire et ses moyens en vue d'obtenir un taux d'enrichissement et un taux d'exactitude le plus élevé possible, et cela dans le délai le plus bref possible. Pour autant, le résultat obtenu dépend essentiellement de la qualité du Fichier mis en rapprochement (récence de la dernière mise à jour, qualité de documentation des identités et des adresses) dont le Client est seul responsable.

Pour parer aux éventuelles erreurs d'attribution d'identifiants, le Client devra procéder à une vérification de son Fichier enrichi. Si le taux d'erreur est supérieur à 5 % du total d'enregistrements identifiés par KAIROS, une remise correspondant au taux d'erreur constaté sera alors proposée au Client, conformément aux dispositions de l'article 12 des présentes.

9. PRIX DES ARTICLES ET DES PRESTATIONS

Les prix sont indiqués en euros.

Le prix total TTC indiqué dans la confirmation de la réception de la commande est le prix total de la commande saisie exprimé toutes taxes comprises et incluant la TVA. Ce prix comprend le prix des Articles, des Prestations, les frais de livraison et le cas échéant de mise en service.

10. PAIEMENT DES COMMANDES

10.1 Principes

Les modalités de paiement des Articles et Prestations proposés par KAIROS sur le Site sont de deux ordres :

- ***Dans le cadre d'un contrat spécifique***

Le Client a signé une convention avec la société KAIROS, exploitante du Site, pour obtenir des prestations et / ou des Articles sur une durée ou une quantité déterminée. Les conditions de règlement y seront fixées conventionnellement entre les parties. L'Acompte (ou K-compte) du Client sera alors crédité du montant contractuel. Chaque livraison ou prestation dûment effectuée sera alors débitée de ce compte, jusqu'à épuisement de la réserve financière disponible.

L'ouverture d'un Compte est assujettie à l'acceptation de toutes les clauses des présentes Conditions générales de vente et d'utilisation.

- ***Dans le cadre de commandes ponctuelles***

Le Client choisit au moment de la saisie de sa commande, d'opter pour un paiement par carte bancaire, par carte de paiement, par chèque ou par virement bancaire.

Dans le cas où il choisit un paiement par carte bancaire ou par carte de paiement, il fournit simultanément à PayLine, plateforme de paiement en ligne distincte de KAIROS, son numéro de carte et les autres renseignements requis pour autoriser le paiement. A défaut d'autorisation de paiement par carte bancaire, la commande n'est pas mise à la disposition du Client sur le Site.

Pour tout paiement par carte bancaire, KAIROS propose un système de paiement sécurisé externe au Site (plateforme PayLine) qui garantit la préservation du caractère confidentiel des numéros de carte par des procédures de protection et de cryptologie.

Dans le cas où il choisit un paiement par chèque ou par virement bancaire, le Client, après avoir validé sa commande, envoie son règlement à KAIROS en l'accompagnant d'un justificatif d'identité ou d'immatriculation.

Dans tous les cas, la mise à disposition des Articles sur le Site ne sera effective qu'après encaissement intégral du montant de la commande.

KAIROS se réserve la possibilité de ne pas donner suite à la commande d'un Client pour lequel des problèmes de paiement seraient d'ores et déjà survenus.

KAIROS conserve en toute hypothèse la propriété des Articles livrés jusqu'au paiement intégral du prix par le Client.

Quelque soit le mode de paiement choisi par le Client, les Prestations et Articles ne seront rendus disponibles qu'à partir du moment où son compte aura été crédité du montant versé.

10.2 Le prépaiement

Le Site permet au Client d'acquiescer par avance des Prestations et/ou des Articles par prépaiement.

Ce système fonctionne soit dans le cadre d'un contrat spécifique, auquel cas le crédit du compte client est effectué par KAIROS, soit par l'utilisation d'un forfait prépayé dénommé « Pack » dont l'intitulé mentionne le nombre d'unités d'achats qui lui sont rattachées.

- **Les Packs (forfaits prépayés)**

KAIROS SAS met à disposition de ses clients 5 types de Packs :

Désignation	Nombre d'unités d'achat	Contre Valeur en euros HT
Pack 100	100	10
Pack 500	500	50
Pack 1 000	1 000	100
Pack 5 000	5 000	500
Pack 10 000	10 000	1 000

Les modalités de fonctionnement et d'utilisation des packs et des unités d'achat sont précisées dans l'article 1.2.

10.3 Modalités diverses

KAIROS n'assure aucune prestation de séquestre ou de dépositaire. Le prépaiement consiste en un acompte payé par le Client et lui ouvrant le droit d'obtenir la livraison des Articles et/ou des Prestations commandés par suite, dans le cadre des présentes Conditions Générales de vente et d'utilisation. Le prépaiement ne constitue en aucun cas ni un dépôt de garantie, ni un instrument de crédit, ni un instrument de dédit, mais l'exécution par le Client de son obligation de paiement relative aux commandes qu'il passera sur le Site auprès de KAIROS.

KAIROS émet une facture d'acompte à l'intention du Client, mentionnant le montant versé par le Client. A l'épuisement du K-Compte et si le Client réapprovisionne celui-ci, KAIROS établit une nouvelle facture d'acompte.

Les factures adressées au client suite à l'exécution de sa commande présenteront le détail des Articles commandés, et préciseront que la commande a déjà fait l'objet d'un règlement en visant la facture d'acompte correspondante – c'est-à-dire la facture d'acompte établie pour le prépaiement sur lequel la commande a été imputée.

En fin de contrat ou en cas de résiliation, l'éventuel solde créditeur figurant sur le K-compte du Client lui sera remboursé par KAIROS dans les conditions et selon les modalités prévues ci-dessous.

Dans tous les cas, le Client est seul responsable du montant qu'il impute sur son ou ses Acomptes, étant entendu que la somme inscrite dans le formulaire « bon de commande » en vue de débiter le compte du Client pour ladite commande fera l'objet d'une demande de confirmation avant son enregistrement et la transaction bancaire afférente.

Dans le cas où le montant d'une commande excéderait le crédit disponible, la livraison sera suspendue jusqu'à ce que l'Acompte du Client soit à nouveau suffisamment approvisionné pour autoriser la livraison des Articles ou l'exécution des Prestations.

Le prépaiement est obligatoire pour réaliser une veille. Les informations rentrant dans le cadre d'une veille sont nécessairement liées à des événements dont la survenance est ultérieure à la souscription. Il s'agit de créations d'entreprises (« JALCréa ») et des modifications statutaires ou structurelles des entreprises (« JALEven »).

La livraison des Articles résultant d'une veille (livraison planifiée) débite automatiquement l'Acompte du Client du prix rattaché au nombre d'enregistrements livrés.

Nonobstant les dispositions contractuelles énoncées ci-dessus, le Client peut à tout moment demander le remboursement du solde d'un Acompte déjà encaissé par KAIROS SAS, dans le seul cas où les dispositions de l'article 13 s'appliqueraient. Il lui suffit pour cela de suivre la procédure dans l'espace « Mon Compte / Remboursement », ou de nous le notifier par courrier électronique ou postal. Ce remboursement sera

effectué sur le compte bancaire et par le même moyen que celui utilisé par le Client pour la constitution de son Acompte.

Dans le cas où le remboursement par le même moyen de paiement serait impossible à effectuer (carte bancaire invalide, compte bancaire fermé... etc.), le Client accepte expressément de supporter les frais générés par la mise en place d'une autre procédure de remboursement.

Par défaut, le mode de remboursement appliqué par KAIROS sera le virement de compte à compte. Les frais de dossiers de cette opération s'élevont à 20 € HT pour un compte destinataire du virement en France métropolitaine, à 50 € HT pour un compte destinataire du virement situé dans la Communauté Européenne ou dans les DOM-TOM et de 100 € HT pour un compte destinataire du virement dans le reste du monde.

En outre, le Client sera tenu de compléter le formulaire mis à sa disposition par KAIROS dans la rubrique « Mon Compte / Remboursement » ou de nous adresser un courrier stipulant :

- Son souhait de déroger au remboursement sur le mode de paiement initial,
- Les coordonnées bancaires (RIB) ou postales (RIP) complètes du compte à créditer.
- Son mot de passe et son login pour accéder à K-Solutions (plateforme de comptages de KAIROS).

S'il apparaît que le montant des Articles et des Prestations consommé par le Client est inférieur au seuil ouvrant droit à un avantage particulier, et que cet avantage lui a été accordé, cet avantage tarifaire sera réputé caduc de plein droit, sans que le Client ne puisse invoquer le moindre préjudice. Le remboursement du solde créditeur déduira alors le montant de la remise obtenue en appliquant le tarif en vigueur sur les quantités d'Articles et / de prestations effectivement livrées.

Dans le cas où une convention de services existerait entre le Client et KAIROS, un état récapitulatif des prestations et Articles facturés dans le cadre de ce contrat sera établi comparativement à l'engagement initial. Les prestations et Articles livrés seront alors valorisés selon le barème tarifaire en vigueur au moment de la contractualisation.

• Informations obligatoires pour le paiement d'un Article ou d'une Prestation

Les informations en rapport avec chaque commande font l'objet d'un traitement automatisé de données. Ce traitement automatisé de données a pour finalité de définir un niveau d'analyse d'une transaction et de lutter contre la fraude à la carte bancaire. La non-transmission des données en rapport avec une commande empêche la réalisation et l'analyse de la transaction. La survenance d'un impayé au motif d'une utilisation frauduleuse d'une carte bancaire entraînera l'inscription des coordonnées en rapport avec la commande associée à cet impayé au sein d'un fichier spécifique aux incidents de paiement. Une déclaration irrégulière ou une anomalie pourra également faire l'objet d'un traitement spécifique. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition à l'ensemble de ses données personnelles en écrivant et en justifiant de son identité, à KAIROS SAS 87 rue Réaumur – 75002 PARIS.

• Prestataire pour les transactions de paiement en ligne

KAIROS ne lit ni n'enregistre d'aucune façon les informations relatives aux cartes bancaires utilisées pour le paiement en ligne de ses Articles ou Prestations. Ces informations sont exclusivement traitées par la société PAYLINE / MONEXT, filiale du groupe ORANGE BUSINESS SERVICES qui agit en tant que fournisseur de services pour la société KAIROS.

Les sociétés PAYLINE / MONEXT et KAIROS n'ont aucun lien d'ordre capitalistique ou de subordination entre elles.

KAIROS n'a jamais connaissance des caractéristiques des moyens de paiement utilisés, mais uniquement du résultat de la transaction.

11. GARANTIE

Le Client bénéficie que de la garantie contractuelle, laquelle ne fait pas obstacle ni à la garantie légale d'éviction (art 1625 et suivants du Code Civil) et ni à la garantie des vices cachés sur les produits vendus.

Dans le cadre de sa garantie contractuelle, KAIROS garantit l'intégrité de ses fichiers et de leurs supports. Cependant, KAIROS ne pourra être tenu pour responsable de leur altération ou de tout événement affectant l'accès à ses informations, dès lors que leur transmission s'effectue par voie électronique ou téléphonique

(envoi et réception par « e-mail » notamment). De son côté, le Client s'engage à vérifier systématiquement et avant toute utilisation, l'intégrité des Fichiers et supports de données qu'il reçoit.

Au cas où la vérification révélerait un problème quelconque, le Client en avertira aussitôt KAIROS, qui mettra tout en œuvre pour lui fournir ces mêmes informations par tout autre moyen et dans les meilleurs délais.

A partir du moment où le Client a pris possession des Articles mis à disposition par KAIROS, il devient seul responsable de leur traitement, de leur exploitation et de leur diffusion.

11.1 Accès au service :

L'obligation souscrite par KAIROS pour donner accès à son Site et à l'ensemble de ses fonctionnalités est une obligation de moyen.

Dans ce cadre, KAIROS s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession.

KAIROS s'efforcera d'offrir un accès 24 heures sur 24, tous les jours de l'année, sauf en cas de force majeure, telle qu'elle est définie à l'article intitulé « Force Majeure » ci-après, en cas de pannes, de défaillances dues à l'hébergeur, d'interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement de services comme des matériels.

Le Client reconnaît que les logiciels utilisés par KAIROS relèvent d'un domaine particulièrement complexe en matière de technique informatique. En l'état actuel des connaissances, ils ne peuvent matériellement faire l'objet de tests ni d'expériences couvrant toutes les possibilités d'utilisation. Le Client accepte donc de supporter les risques d'imperfection ou l'indisponibilité des services du Site.

11.2 Interruption du service pour maintenance et amélioration des applications :

a) Interruption pour mises à jour légères

Les interruptions de service pour mise à jour des logiciels et des structures des bases de données peuvent être effectuées tous les jours. Ce type de mise à jour n'entraîne une interruption de service que de quelques minutes et est habituellement réalisée en dehors de périodes d'affluence de consultation.

b) Interruption pour mises à jour importantes

Les interruptions de service pour les mises à jour importantes (par exemple : installation d'un nouveau logiciel, mise en place d'une nouvelle version comprenant des modifications substantielles sur la base de données, etc.) ont lieu au cas par cas et KAIROS s'efforcera de prévenir par avance ses Clients.

c) Interruption d'urgence

En cas d'absolue nécessité, KAIROS se réserve la possibilité d'interrompre le serveur pour procéder à une intervention technique de maintenance ou d'amélioration, afin d'assurer le bon fonctionnement de ses services et ce quelle que soit l'heure et la durée de l'intervention.

Dans tous les cas, les interruptions de service ne donneront droit aux Clients à aucune indemnité ou réparation pour dommages constatés ou supposés.

11.3 Disponibilité du Service

KAIROS ne délivre aucune garantie expresse, implicite, légale ou autre sur la performance ou les résultats des informations que le Site diffuse, à titre payant ou gratuit, ou les services proposés.

Les logiciels et applications utilisés ou développés par KAIROS sont réputés être mis à la disposition des Clients « en l'état » sans faire l'objet de mesures d'adaptations spécifiques. Ils s'apparentent à des logiciels standards qui ne sauraient répondre à tous les besoins spécifiques des Clients. Il appartient donc au Client de vérifier l'adéquation des Articles et services proposés par KAIROS avec ses besoins et de prendre toutes les précautions nécessaires.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble de ses obligations et plus généralement de toutes les conditions relatives à l'utilisation des Services proposés par KAIROS.

En aucune circonstance KAIROS ne pourra être tenu pour responsable, de manière directe ou indirecte, d'un quelconque préjudice causé au Client ou à un tiers du fait de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser l'un de ses services et ce, quelle qu'en soit la cause.

KAIROS ne prend donc pas en charge l'indemnisation des préjudices directs ou indirects, matériels ou immatériels causés par l'utilisation ou l'impossibilité d'utiliser l'un de ses services.

Il appartient au Client de souscrire une assurance couvrant ce type de risques ou d'être son propre assureur.

Dans l'hypothèse où la responsabilité de KAIROS serait engagée au titre de la présente garantie, la réparation du préjudice subi ne pourra excéder le montant des Articles ou des Prestations incriminés par le Client.

En outre, du fait des caractéristiques et limites de l'Internet, que le Client déclare parfaitement connaître, KAIROS ne saurait voir sa responsabilité engagée pour, notamment : les difficultés d'accès au Site du fait de la saturation du réseau Internet, la contamination par virus des données et/ou logiciels du Client, dont la protection incombe à ce dernier, les détournements éventuels des mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le Client.

KAIROS ne garantit pas que le Site est ou sera exempt d'anomalies ou d'erreurs, ni que celles-ci pourront être corrigées, ni que le Site fonctionnera sans interruption ou panne, ni encore qu'il est compatible avec un matériel ou une configuration particulière ne disposant pas du navigateur internet MICROSOFT INTERNET EXPLORER ® version 7 et supérieures.

12. RESPONSABILITE DES ENREGISTREMENTS

Le Site permet de favoriser l'accès du Client à l'information officielle ou légale, mais ne saurait remplacer la consultation des journaux d'annonces légales ou des autres sources en cas de décision du Client basée sur ces informations. KAIROS ne fournit aucune information légale mais fournit un service de comptage permettant un accès informatique de masse à des informations.

Cependant, seules les annonces publiées dans l'édition « papier » des journaux d'annonces légales ou dans les supports « papier » ou « électronique » des autres sources utilisées ont une valeur juridique au regard des dispositions législatives et réglementaires régissant la publicité légale. Le Client est donc invité à se reporter au support original d'origine avant de tirer toute conséquence de droit des annonces judiciaires et légales ou des publications officielles dont il pourrait prendre connaissance via les Articles commandés sur le Site. Chaque Enregistrement identifie la source, de sorte que le Client est tenu de s'y référer directement en cas de prise de décision quelle qu'elle soit.

Le résultat des comptages, le contenu des Fichiers ou du service de veille n'ont qu'une valeur indicative. KAIROS décline toute responsabilité en cas de résultat non pertinent par rapport aux critères de recherche ou de veille choisis par le Client ou au contenu de l'information publié par les sources légales ou officielles. En particulier, KAIROS décline toute responsabilité en cas de décision ou d'initiative prise par le Client, ayant un impact sur lui et/ou sur l'entreprise concernée par l'Enregistrement sur la base duquel le Client a agi.

En particulier, KAIROS ne garantit pas que certaines informations contenues dans les Enregistrements livrés sont exempts d'anomalies ou d'erreurs, ni que celles-ci pourront être corrigées. Il s'agit principalement des données ajoutées à posteriori dans les caractéristiques des entités économiques aux fins d'enrichissement, comme un numéro de téléphone, l'identité ou la fonction d'un dirigeant, la situation économique de l'entité au moment de l'extraction, etc.

Le taux en-deçà duquel aucun remboursement ne sera accordé est de 5 % d'anomalies avérées sur la quantité d'Articles livrée.

Le remboursement ne portera que sur le prix payé par le Client pour les Enregistrements litigieux. Le Client disposera du choix entre deux modalités de remboursement :

- Montant du remboursement crédité sur son Compte courant (K-Compte) ;
- Remboursement du montant considéré sur son compte bancaire par le même moyen que celui utilisé pour acquérir les Articles commandés.

En toute hypothèse, la responsabilité de KAIROS sera limitée aux dommages directs éventuellement subis par le Client, à l'exclusion de tout dommage indirect, et dans la limite du remboursement de l'Enregistrement dont le Client aura prouvé qu'il est défectueux ou erroné par rapport à l'annonce légale correspondante.

Les présentes clauses constituant l'intégralité de l'article 12 sont considérées comme essentielles et déterminantes par KAIROS qui n'aurait pas contracté sans elles.

13. FORCE MAJEURE

La responsabilité de KAIROS sera entièrement dérogée si l'inexécution d'une partie ou de la totalité des obligations mises à sa charge et prévues par les présentes Conditions générales de vente et d'utilisation, résultent d'un cas de force majeure, au sens où l'entendent les tribunaux français.

Si l'exécution des présentes est empêchée, limitée ou perturbée en raison d'un cas de force majeure, KAIROS sera alors dispensée de l'exécution des obligations contractuelles considérées pendant tout le temps que durera le cas de force majeure.

Si le cas de force majeure se prolonge au-delà d'une période de 3 (trois) mois, KAIROS pourra demander la résiliation de tout contrat le liant avec ses Clients, sans être tenue à verser une quelconque indemnité. Dans ce cas, KAIROS conservera l'intégralité des sommes versées par le Client à la date de la résiliation, et remboursera les sommes déposées en Acompte.

En tout état de cause, KAIROS devra tenir ses Clients régulièrement informés des pronostics de suppression ou de rétablissement de ce cas de force majeure, et les obligations nées de tout contrat seront suspendues pendant toute la durée du cas de force majeure.

14. SUSPENSION DE LA VALIDITE DE L'IDENTIFIANT D'UN CLIENT

A défaut de paiement des sommes dues par un Client, KAIROS peut suspendre de plein droit et immédiatement la validité de l'identifiant du Client et par conséquent sa capacité à passer d'autres commandes.

La cession gratuite ou onéreuse à un tiers des Articles livrés par KAIROS constituerait un acte de concurrence déloyale entraînant la résiliation de plein droit et sans préavis du présent contrat.

KAIROS serait alors fondé à engager toute action légale visant à préserver ses droits et intérêts et à obtenir réparation du préjudice subi.

15. SERVICE RELATIONS CLIENTS

Pour toute difficulté, le Client peut adresser un mail à Kairos.fr ou k-solutions.fr à l'adresse suivante : Client@kairos.fr.

16. INFORMATIONS A CARACTERE PERSONNEL

La consultation de notre Site ouvrant accès aux Bases de données entraîne une collecte d'informations sur l'identité et les coordonnées du visiteur.

Le renseignement des informations nominatives collectées aux fins de la vente à distance est obligatoire, ces informations étant indispensables pour le traitement des commandes. Les noms, prénoms et adresse sont nécessaires pour établir la facture. Les coordonnées téléphoniques permettent à KAIROS de contacter éventuellement le Client pour le suivi de sa commande. L'adresse électronique est l'unique moyen pour KAIROS d'envoyer les Articles au Client. Le défaut de renseignement entraîne la non validation de la commande.

Par l'intermédiaire de KAIROS, le Client peut être amené, selon son souhait, à recevoir des propositions d'autres entreprises ou organismes, ou être informé également des offres de KAIROS par téléphone ou courriel. Si le Client souhaite renoncer à recevoir ces propositions, il lui suffit de cocher la case

correspondante ou d'envoyer ultérieurement un courriel avec ses coordonnées à Client@kairos.fr ou k-solutions.fr.

Conformément à la loi du 10 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les fichiers nominatifs de KAIROS sont déclarés à la Commission Nationale Informatique et Libertés. Les informations sauvegardées sur notre serveur (données personnelles, nature des commandes, etc..) sont traitées avec la plus grande confidentialité. A tout moment, Kairos.fr ou k-solutions.fr offre la possibilité d'avoir accès, de modifier ou d'effacer les données personnelles transmises : adresse de livraison, numéro de téléphone, adresse électronique, etc. Ces informations figurent sur les comptes personnels Clients et ces derniers peuvent y accéder à tout moment grâce à leur nom d'utilisateur et à leur mot de passe.

Ces données peuvent également être modifiées par courrier à : KAIROS 87 rue Réaumur – 75002 PARIS.

17. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les éléments du Site, qu'ils soient visuels ou sonores, y compris la technologie sous-jacente, sont protégés par le droit d'auteur, des marques et des brevets. Ils sont la propriété exclusive de la société Kairos.fr ou k-solutions.fr.

En se connectant sur le Site, le Client s'interdit de copier ou télécharger tout ou partie de son contenu, sauf autorisation préalable et expresse de KAIROS, et s'interdit d'extraire ou d'utiliser tout ou partie des Bases de données du service en dehors des Fichiers mis à sa disposition et des Enregistrements qui le composent.

Aux fins des présentes, KAIROS concède au Client un droit personnel, non-exclusif, intransmissible et incessible d'utiliser les Enregistrements commandés et payés, dans les conditions des présentes. Le Client s'interdit expressément tout transfert des Fichiers ou Enregistrements commandés vers un tiers ou le public, pour quelque raison que ce soit.

Tout Client disposant d'un site Internet a la possibilité de placer sur son site un lien simple renvoyant directement à la « *homepage* » du Site de Kairos.fr ou k-solutions.fr. Il ne s'agira pas dans ce cas d'une convention implicite d'affiliation.

En revanche, tout lien hypertexte renvoyant au Site de Kairos.fr ou k-solutions.fr et utilisant la technique du « *framing* » et du « *in-line linking* » est formellement interdit.

Dans tous les cas, tout lien, même tacitement autorisé, devra être retiré sur simple demande de la société KAIROS.

18. MODIFICATION

Les parties conviennent que Kairos.fr ou k-solutions.fr peut, de plein droit, modifier son service sans autre formalité que d'en informer le Client par un avertissement en ligne pendant 1 mois et de porter s'il y a lieu ces modifications dans les Conditions générales de vente et d'utilisation en ligne.

KAIROS invite le Client à chaque nouvelle commande à relire attentivement les Conditions générales de vente et d'utilisation en vigueur.

19. DUREE

Les présentes Conditions générales s'appliqueront pendant toute la durée de mise en ligne des services proposés par Kairos.fr ou k-solutions.fr, sous réserve des modifications intervenues conformément à l'article 13.

20. INTEGRALITE

La nullité d'une des clauses des présentes Conditions générales de vente et d'utilisation, en application notamment d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'une juridiction compétente passée en force de chose jugée n'entraînera pas la nullité des autres clauses.

Aucune disposition des présentes ne sera réputée avoir été écartée, complétée ou modifiée par l'un des soussignés sans un acte préalable écrit et signé par les responsables autorisés des soussignés sous la forme d'un avenant au présent Contrat, portant expressément décision d'écarter l'application d'une clause contractuelle, de la compléter ou de la modifier.

Le fait que KAIROS ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des clauses du présent Contrat, et/ou d'un manquement par le Client à l'une quelconque de ses obligations contractuelles ne peut être interprété comme valant renonciation par KAIROS à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites clauses ou obligations contractuelles.

Les notifications prévues en exécution des présentes devront être effectuées aux adresses où les parties déclarent élire domicile en leur siège social respectif.

21. ACCES

KAIROS rappelle que les mineurs n'ont pas la capacité de contracter. De plus, la collecte de données auprès des mineurs doit faire l'objet d'une information de l'autorité parentale qui peut s'opposer à leur conservation et/ou à leur transmission à des tiers. Toute personne commandant sur le Site s'engage par conséquent à être majeure.

Le Site et les services de KAIROS sont proposés à une clientèle de professionnels qui utilisent le Site à des fins professionnelles, à l'exclusion de tout consommateur.

22. LITIGES

Les présentes Conditions générales de vente et d'utilisation sont soumises au droit français. En cas de litige, le Client s'adressera par priorité à l'entreprise pour obtenir une solution amiable.

A DEFAUT DE SOLUTION AMIABLE NEGOCIEE ENTRE LES PARTIES ET CONSTATEE PAR ECRIT, LE LITIGE SERA PORTE DEVANT LES JURIDICTIONS COMPETENTES DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE PARIS.

23. MENTIONS LEGALES

Le présent Site internet est édité par la société KAIROS SAS

Société KAIROS SAS

87 rue Réaumur

75002 PARIS

SAS au capital de 76224,51 Euros

RCS PARIS B 415389246

Directeur de publication : Monsieur Jean-Marc CHABROL

Conception et développement du Site :

BLUEBERRY INTERACTIVE

Hébergement du Site :

OVH

Dernière date de mise à jour : le 01/01/2010.